



Version 26/06/2017



ACTION EXPERIMENTALE DE MEDIATION PRECARITE ENERGETIQUE - SLIME

Bilan nov. 2015 – 2016
Evaluation et consolidation 2017





L'expérimentation Médiation Précarité énergétique - MPE

SOMMAIRE

- I. **Aperçu du contexte, de l'expérimentation et des partenaires mobilisés**
- II. **Analyse des moyens mis en œuvre,
Bilan de l'action expérimentale de nov. 2015 à 2016**
- III. **Évaluation de l'action MPE 2015-16 par l'atelier Master 2 de l'IAULille1 (Aménagement et Urbanisme)**
- IV. **La consolidation avec des objectifs ambitieux en 2017**



L'offre de services de la Maison de l'Habitat Durable

La boîte à outils pour les propriétaires et les locataires :



LES SERVICES PROPOSES :

- Conseils en permanence : architecturaux; travaux; financiers, juridiques, fiscaux et médiation énergie...
- Conseils « énergétiques » aux copropriétés (EIE)
- Médiation énergie à domicile pour les locataires
- Accompagnement aux travaux des propriétaires, à domicile
- Réseau d'auditeur énergétique (Région)
- Aides financières (travaux, audit...),
- Lien vers les entreprises labellisées RGE
renovation-info-service.gouv.fr
- Accompagnement à l'auto-réhabilitation :
 - collectif : atelier de bricolage
 - Individuel ARA
- Ateliers pratiques: éco-gestes, comprendre ses factures, qualité de l'air, bricolage, information (co)propriétaire ; team rénovation(coaching)
- Espace démonstratif dans la Maison de l'Habitat Durable
- Guides pratiques et centres de documentation

**Cellule de
coordination et
de suivi par
territoire**

Services des collectivités
: Urbanisme, habitat,
action social...

LES DISPOSITIFS mis en œuvre :

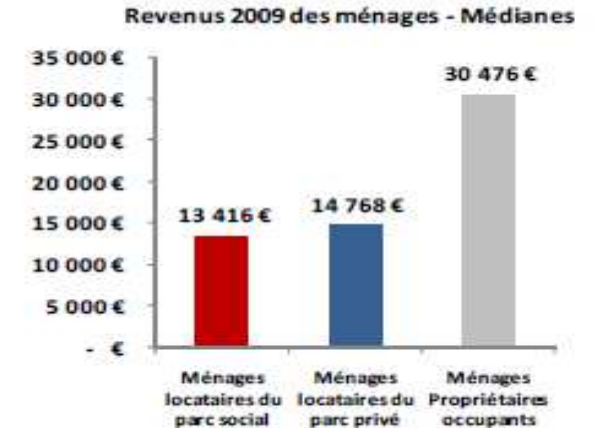
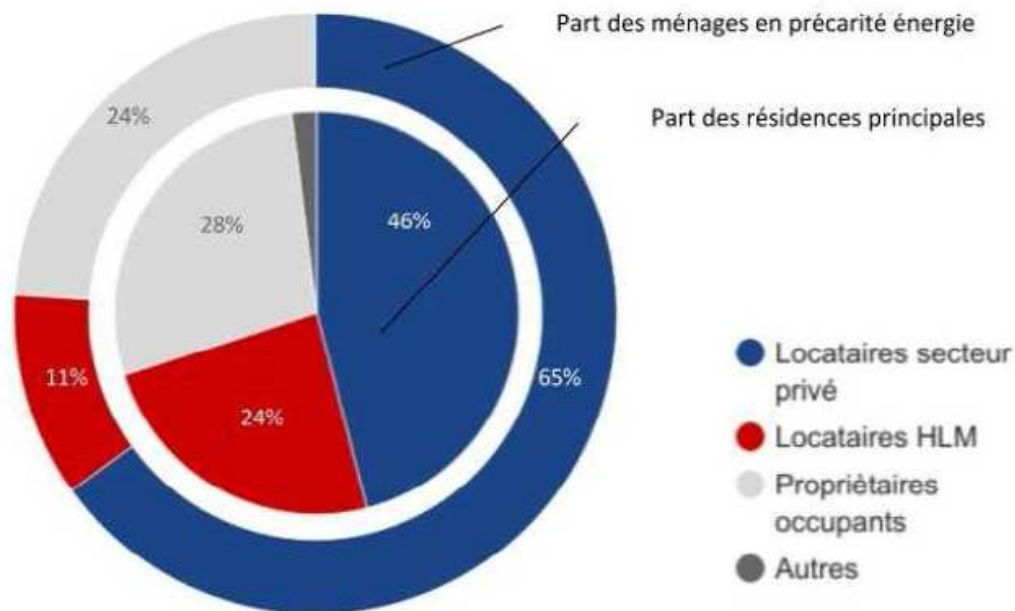
- Espace Info Energie (Adil, Mres, Clcv)
- PIG Amélioration durable de l'habitat 2014-2017 pour l'accompagnement des propriétaires occupants très modestes et bailleurs (Urbanis, Graal, Soliha)
- MOUS Lutte contre l'habitat indigne 2014-2017 pour l'accompagnement des situations d'insalubrité (Soliha)
- POPAC Copro fragile 2014-2017 (Arim)
- SPLA « Fabrique des Quartiers » pour le recyclage de l'habitat ancien (ANRU, PMRQAD, logements vacants)
- Ville de Lille et Graal : Expérimentation 2016 « médiation précarité énergétique » - SLIME pour les locataires du parc privé
- Dispositif de soutien à la rénovation durable des copropriétés (PIA – Ville durable)
et après 2017, un PIG intégré: LHI, LPE, SLIME et POPAC



Une spécificité sur le territoire de Lille (LHL) : une cible locataire importante

- ❖ 26% des logements du territoire de Lille sont occupés par des ménages en précarité énergétique dont 65% sont des locataires du parc privé.

Parc de résidence principale lillois et la précarité énergétique



Des loyers élevés :
13,2€/m² allant de
16,3€/m² pour les T1
à 8,9€/m² pour les T5 et +

Sources : Revenus Filicom 2009 ; loyers de marché Clameur 2015;
Obs. Département : Précarité énergétique - simulation SITERRE 2015



L'expérimentation Médiation Précarité énergétique

Pourquoi ? Pour qui?

- Le projet d'expérimentation « Médiation Précarité Énergétique » est né d'une réflexion commune entre le GRAAL, la Ville de Lille, la fondation Abbé Pierre et le Département du Nord. Sa mise en œuvre repose pour partie sur le dispositif national **SLIME** (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie).
- Une démarche transversale (CCAS et NES et MHD) pour une réponse par une **approche globale de la situation du ménage (technique, économique et sociale) = médiation sociotechnique**
- Intervenir efficacement auprès des ménages en précarité énergétique du territoire de Lille, en priorité les **locataires du parc privé, et mobiliser les bailleurs** à entreprendre des travaux liés à la performance énergétique.

Comment ?



- Centralisation des repérages, orientation et coordination par la Ville de Lille
- Visite à domicile par l'un des partenaires pour un diagnostic sociotechnique et une installation de petit équipement. Partenariat avec l'association GRAAL pour les locataires du parc privé.
- Si des travaux sont nécessaires : médiation par le GRAAL auprès du propriétaire bailleur pour la réalisation de travaux performants d'efficacité énergétique

Quels objectifs et enjeux ?

- En 2016 atteint de 100 ménages en précarité énergétique avec une prise en charge par **100 visites dans le** cadre d'une médiation sociotechnique. **Objectif 2017 : 180 ménages en précarité énergétique**
- L'innovation de l'expérimentation consiste aussi à favoriser une démarche de territoire et **développer des synergies pour une gouvernance entre services public et partenaires privés**. La finalité est d'apporter un service global et efficace auprès des lillois pour les prochaines années.

L'action « Médiation Précarité Energétique - MPE »

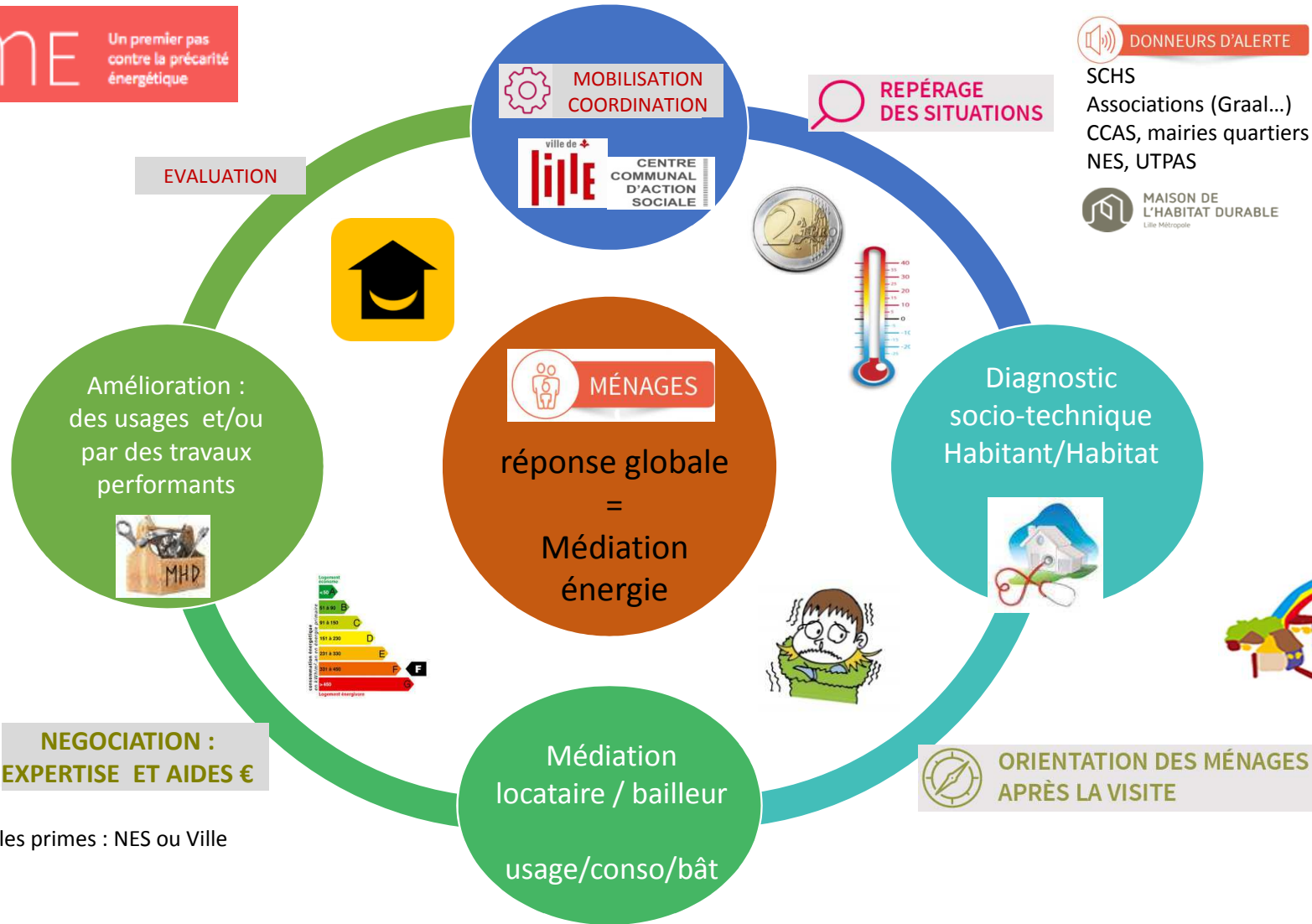


SLIME Un premier pas contre la précarité énergétique

Nord
le Département



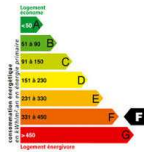
AG2R LA MONDIALE



DONNEURS D'ALERTE

SCHS
Associations (Graal...)
CCAS, mairies quartiers
NES, UTPAS

MAISON DE L'HABITAT DURABLE
Lille Métropole



NEGOCIATION : EXPERTISE ET AIDES €

Nouvelles primes : NES ou Ville



GRAAL
Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au Logement



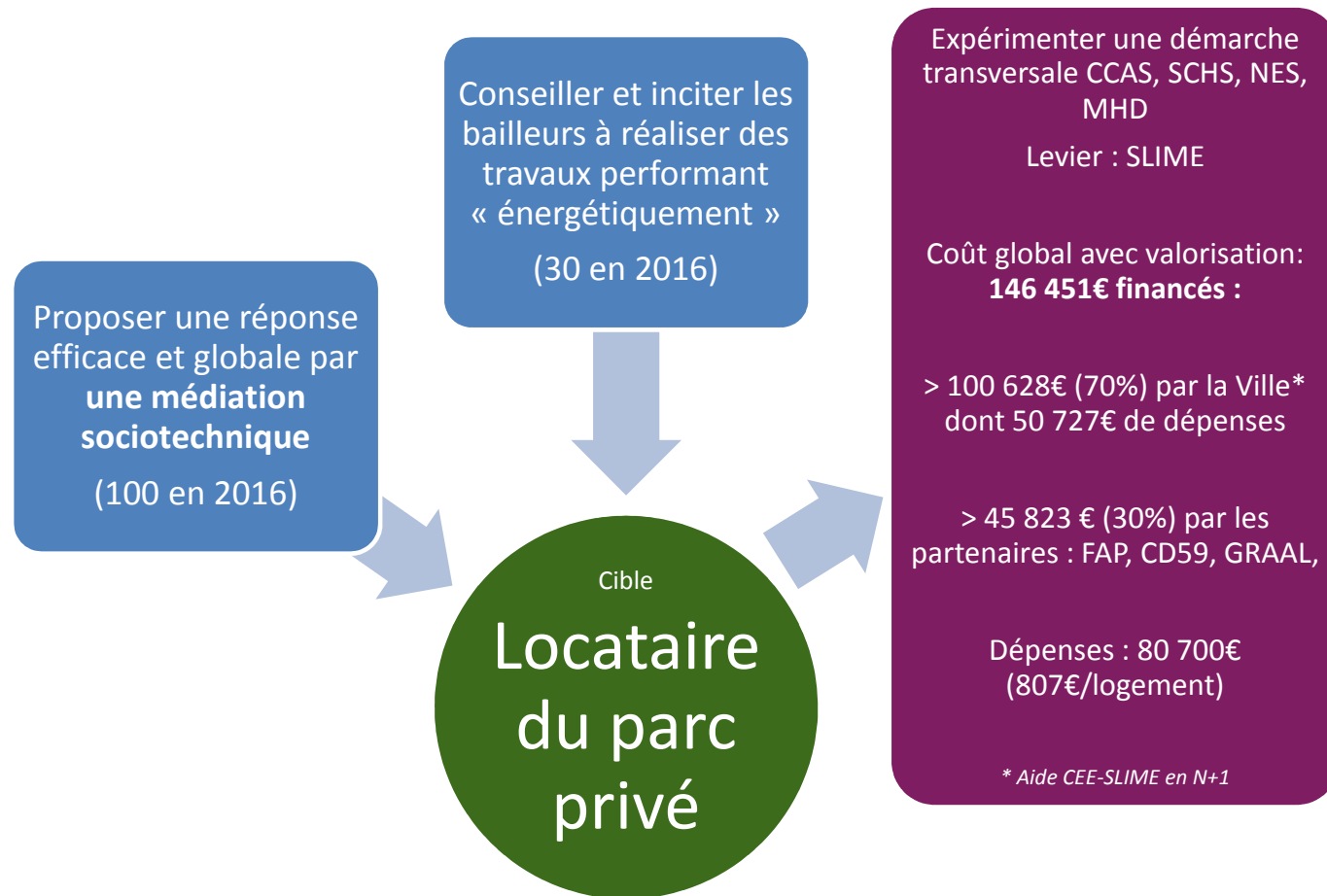
interfces
conseil - innovation - gestion



L'expérimentation Médiation Précarité énergétique

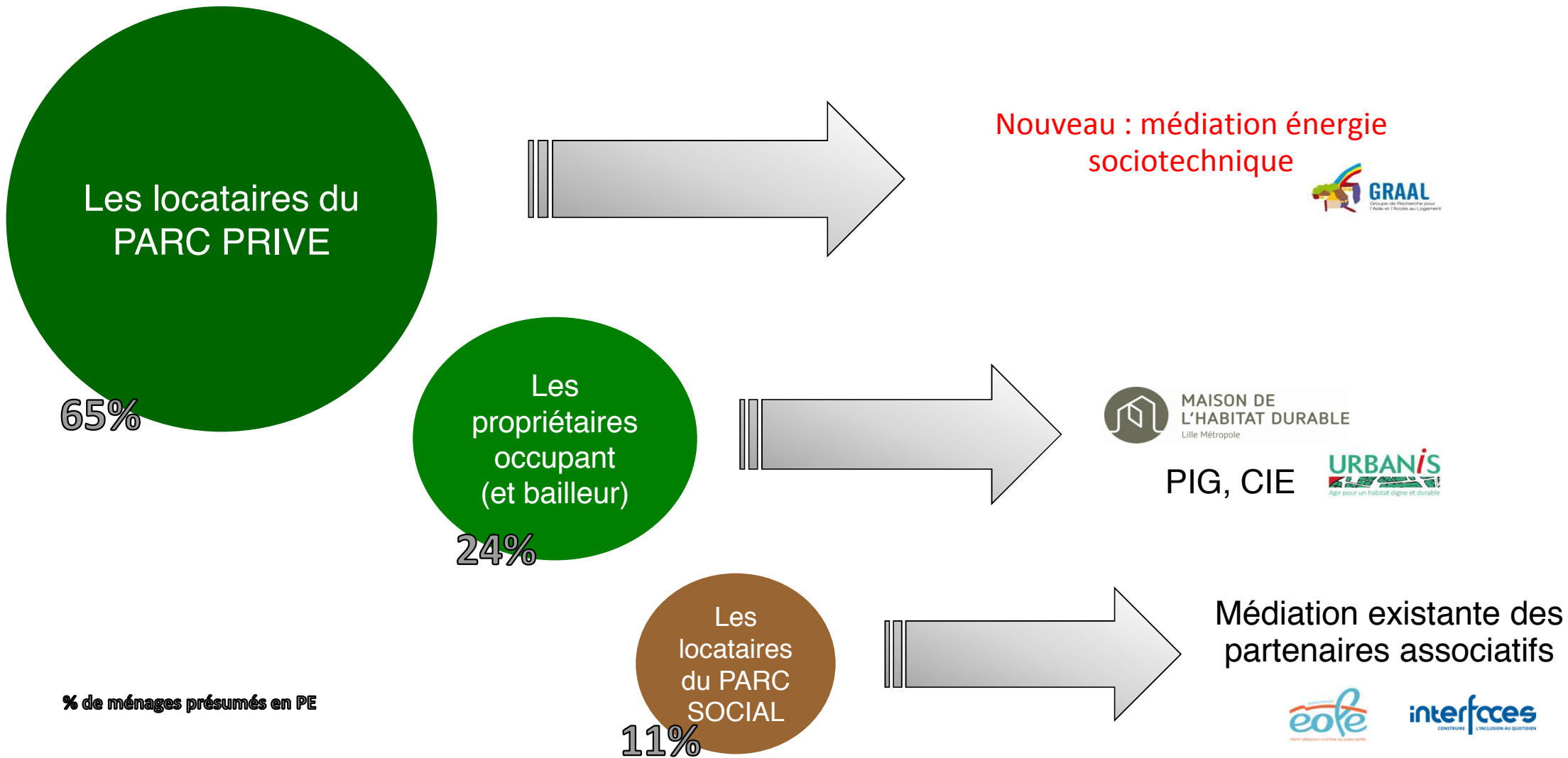
Synthèse
MPE oct. 2015 – 2016

- ❖ 26% des logements du territoire de Lille sont occupés par des ménages en précarité énergétique (18% sur la MEL) dont 65% sont des locataires du parc privé.





La prise en charge des ménages en précarité énergétique





L'expérimentation Médiation Précarité énergétique - MPE

- I. **Aperçu du contexte, de l'expérimentation et des partenaires mobilisés**
- II. **Analyse des moyens mis en œuvre,
Bilan de l'action expérimentale de nov. 2015 à 2016**
- III. **Évaluation de l'action MPE 2015-16 par l'atelier Master 2 de l'IAULille1 (Aménagement et Urbanisme)**
- IV. **La consolidation avec des objectifs ambitieux en 2017**

Les moyens mis en œuvre en 2017

Les perspectives pour 2017, une campagne de communication transversale

VOUS RENCONTREZ DES PROBLEMES D'ENERGIE DANS VOTRE LOGEMENT ?

VOUS SOUHAITEZ DES CONSEILS POUR FAIRE DES ECONOMIES ?

La Ville de Lille et ses partenaires vous accompagnent gratuitement au travers du dispositif « médiation énergie ».

En fonction de votre situation :

- Soit, un rendez-vous vous sera proposé à la Maison de l'Habitat Durable avec un expert en travaux.
- Soit, un conseiller énergie se rendra à votre domicile pour réaliser une évaluation de vos consommations et une étude technique de votre logement.

Il proposera d'installer avec vous des équipements d'économie d'énergie et d'eau (lampe, joints de fenêtre, porte...).

Il pourra également préconiser des travaux et faire le lien avec votre propriétaire pour l'encourager à les réaliser.



ville de Lille

VOUS AVEZ FROID CHEZ VOUS ?

DES MOISSURES APPARAISSENT ?
VOS FACTURES AUGMENTENT ?

La Ville peut vous accompagner face à vos problèmes d'énergie !

CONTACTEZ-NOUS :
energie-habitat@mairie-lille.fr
03 59 00 03 59

INFOS SUR LILLE.FR

Lomme

Hellemmes

MAISON DE L'HABITAT DURABLE

Les repérages « précarité énergétique »



En 1 an, 137 ménages repérés par les donneurs d'alertes dont

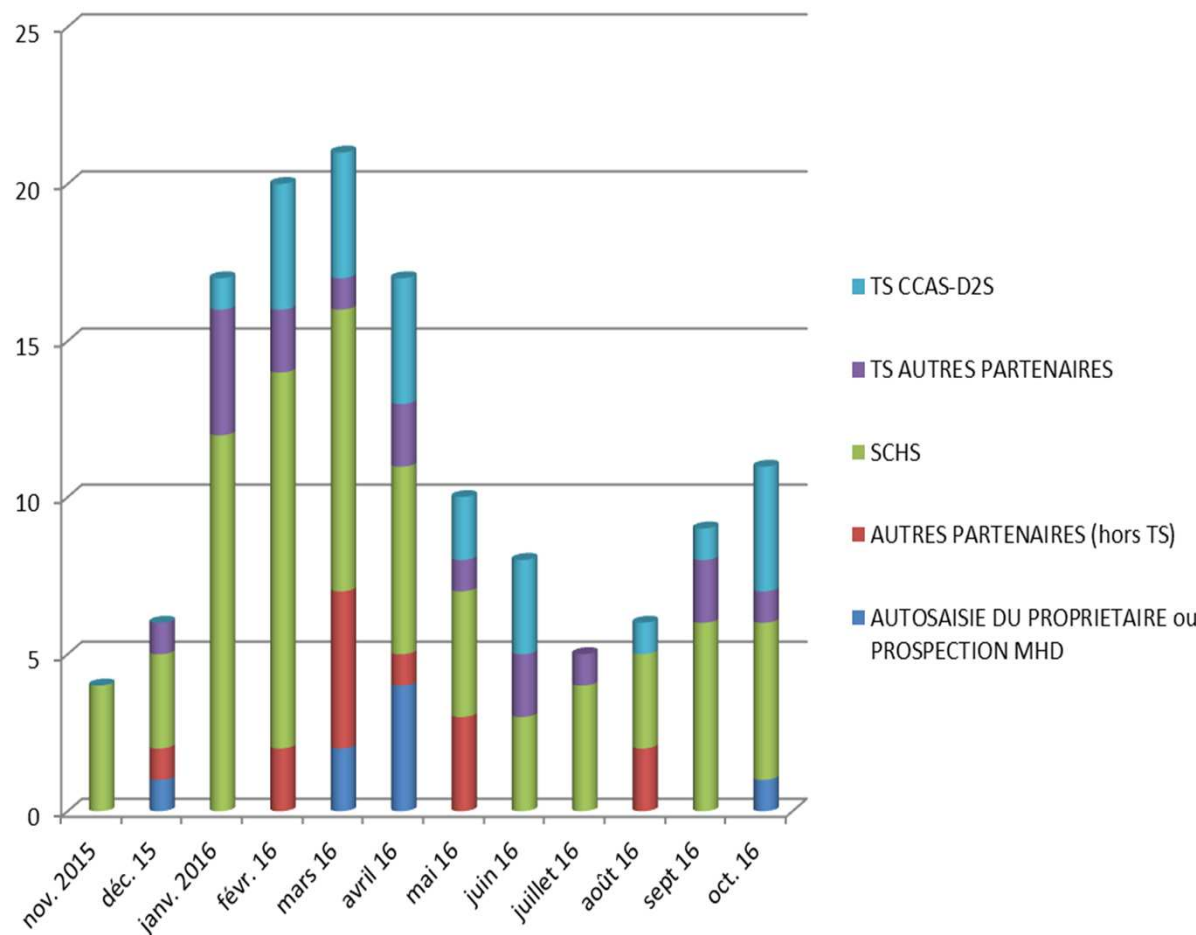
- 53% par le SCHS
- 31% par les Travailleurs Sociaux (TS)
- 27% par d'autres acteurs

- 80% des médiations concernent le public cible des locataires du parc privé

Evolution des repérages

- Un démarrage rapide du nombre de repérage.
- Une moyenne de 11 repérages par mois. De janv. à avril, une moyenne mensuelle de 18 repérages

12% des repérages non orientés pour une médiation





Avancement à déc. 2016 de la MPE nov. 2015 - 2016 :



L'expérimentation Médiation Précarité énergétique



I. **Aperçu du contexte, de l'expérimentation et des partenaires mobilisés**

II. **Bilan de l'action 2016**

1. **Les repérages coordonnés par la Ville de Lille**

2. **L'expérimentation de la médiation GRAAL auprès des locataires du parc privé**

3. **Les autres actions de médiations auprès des locataires du parc public**

A - La méthodologie de la médiation



- 1 - Prise d'information préalable auprès des partenaires identifiés autour du ménage. **2h**
Prise de contact téléphonique avec la famille (présentation de l'action MPE et proposition d'une visite à domicile).
- 2 - Diagnostic socio-technique et sensibilisation : **1h30 à 2h**
 - échanges avec le ménage sur son « mode d'habiter »,
 - visite technique du logement avec le ménage,
 - explication des problématiques énergétiques repérées et des travaux ciblés,
 - conseils éco-gestes, lecture et explication des factures, installation du kit énergétique.
- 3 - Synthèse des informations, saisies et analyse de la situation dans ses différentes dimensions **2 à 3h**
Formulation d'un projet travaux performant et étude des financements. Elaboration d'un « argumentaire bailleur »
- 4 - Réorientation vers d'autres dispositifs travaux plus adaptés ou dispositifs sociaux/juridique préalable **1 h**
- 5 - Prise de contact avec le bailleur (présentation du dispositif, échange autour de l'évaluation énergétique **3 h**
du logement et des préconisations de travaux). Relevé des échanges par courriel et relance bailleur.
- 6 - Visite contradictoire avec le SCHS et le bailleur, si nécessaire. Relances du bailleur. **1 à 2 h**
Aide auprès du bailleur à la réalisation de devis, intermédiaire avec l'entreprise, ajustement des devis.
- 7 - Si nécessaire: aide à la réalisation de devis « performant » ; au montage de dossier de financement + suivi **2 à 4 h**
- 8 - Après travaux d'amélioration énergétique : Visite contrôle, conseils au locataire (nx équipements, habitudes) **2 à 3 h**

Moyenne indicative par situation avec travaux :

15 à 20 h



A - La méthodologie de la médiation :



Teste de la mise en place d'une « **note d'état de la situation de précarité énergétique** », prenant en compte :

- l'état du bâti, évaluer en fonction du ressenti du locataire (froid, humidité, point d'amélioration...)
- la situation et le comportement du locataire dans le logement (impayé d'énergie, utilisation chauffage d'appoint, gestes économes...)
- la relation locataire/bailleur (quittance et régularisation de charge, conflit existant...)

La note d'état permet d'évaluer le « niveau » de PE:

- Précarité légère : moins de 40 % de facteurs de PE
- Précarité moyenne : entre 40 % et 70 % de facteurs de PE
- Précarité élevée : plus de 70 % de facteurs de PE

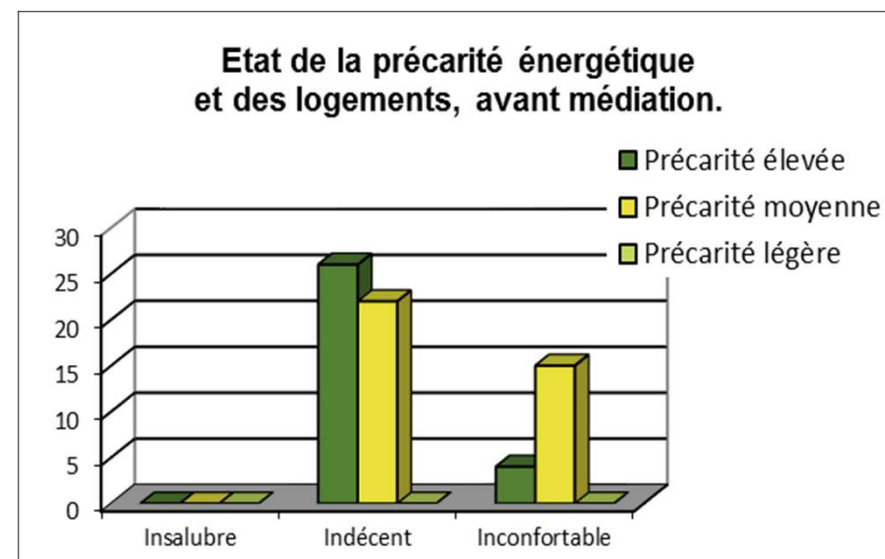
Analyse de la « note PE » :

Avant médiation : l'indécence induit une PE moy. ou élevée

Après médiation+travaux , la précarité énergétique diminue:

- 25% ont évoluées de PE élevée à légère
- 10% ont évoluées de PE élevée à moyenne
- 66% ont évoluées de PE moyenne à légère

Situations trop complexes pour évaluer les causes PE entre « bâti » et « comportement »



➤ La médiation favorise le maintien dans le logement : PE élevée: 57% de DLS ; PE moyenne: 48% de DLS

A – La médiation avec locataire et propriétaire :



Conseil et préconisation auprès de l'occupant dans la gestion des factures et l'usage du logement

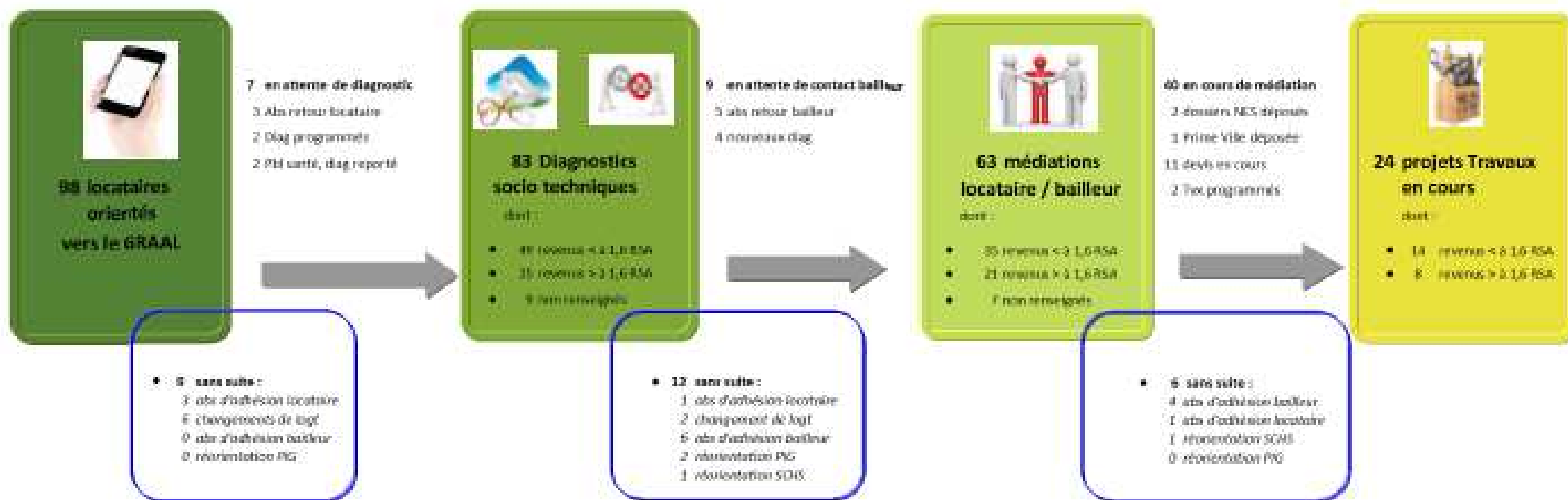
Information/conseil sur l'évaluation énergétique du logement et proposition d'un projet de travaux au bailleur

Auto réhabilitation accompagnée

Réalisation de devis « performant », avec de préférences des entreprises labellisées RGE

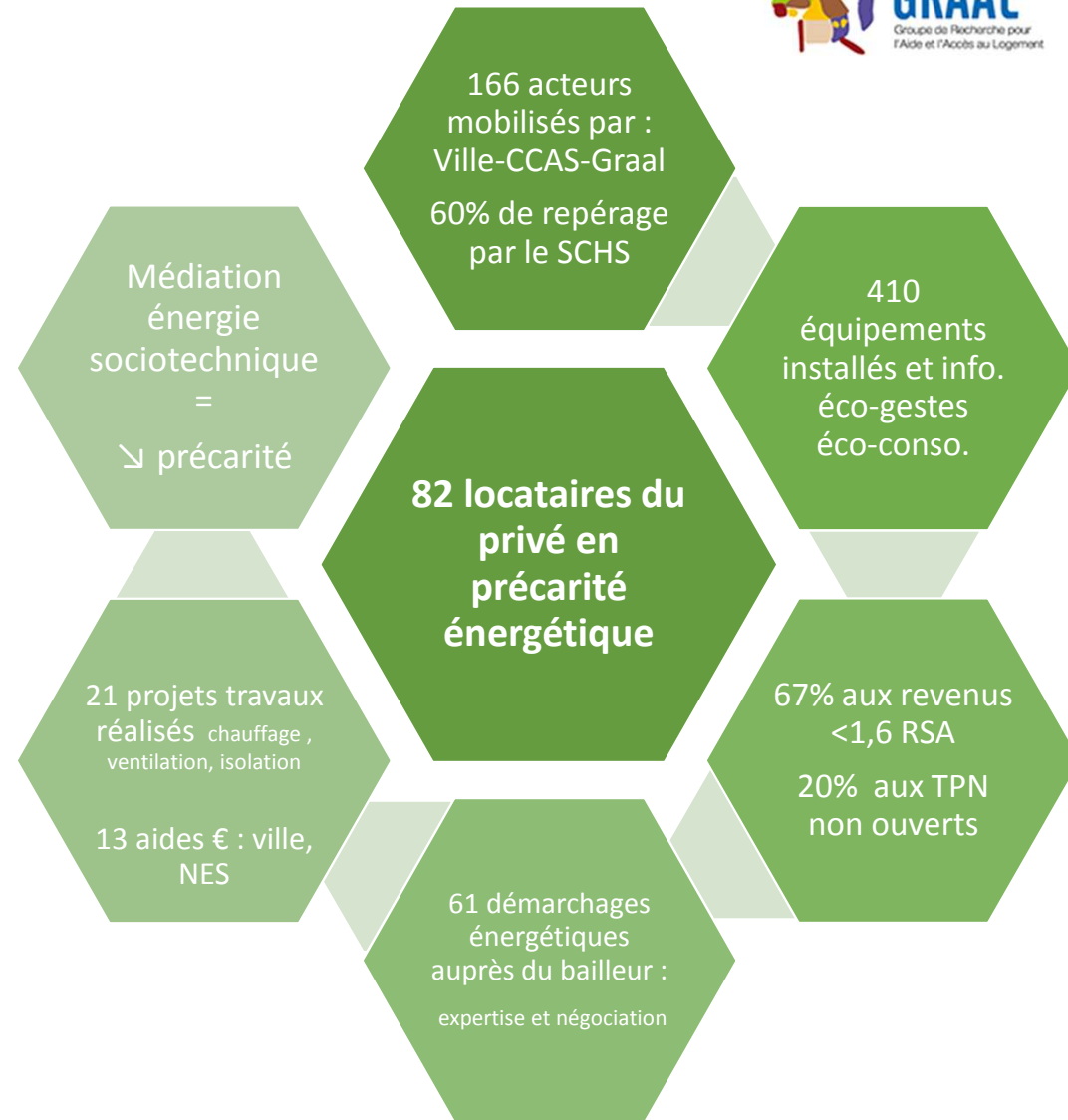
Montage financier avec le bailleur avec l'expérimentation de nouvelles primes aux travaux

B - Le bilan quantitatif 2015-16: à jan. 2017



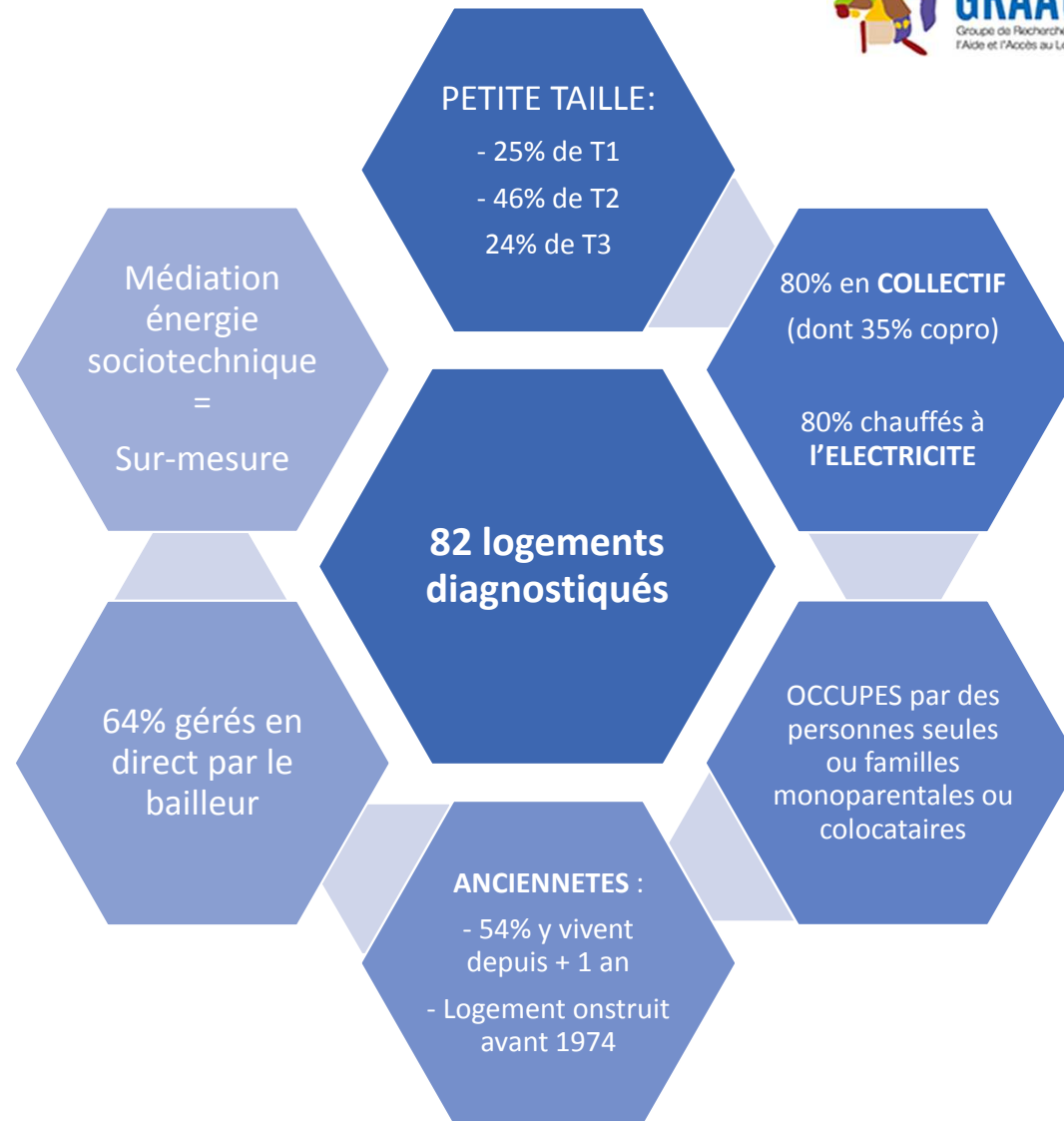
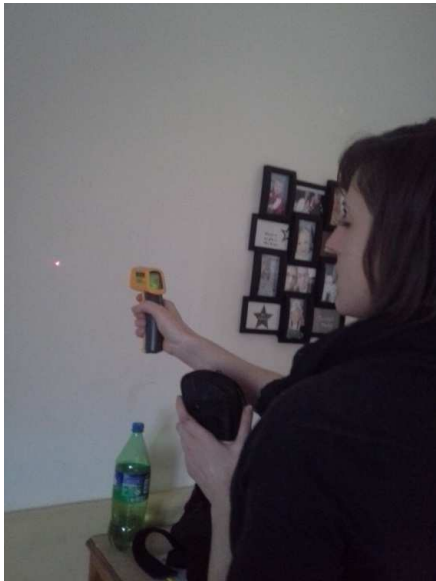
B - Le bilan quantitatif

Approche locataire



B - Le bilan quantitatif

Approche logement



C – Les impacts de la médiation vis-à-vis du locataire et bailleur



IMPACTS LOCATAIRE

- Répondre au besoin d'information exprimé par les locataires sur le fonctionnement énergétique de leur logement.
- Gain de confort et économie d'énergie via les travaux envisagés,
- Toucher des ménages via une entrée technique qui ne bénéficient pas d'accompagnement social, malgré le besoin diagnostiqué

IMPACTS BAILLEUR

- « Démarchage énergétique » auprès des bailleurs, qui montrent un réel intérêt alors qu'ils n'auraient pas forcément fait la démarche d'aller chercher l'information.
- L'expertise technique apportée par le médiateur est un vrai levier pour inciter à des travaux performants
- L'attribution d'aide financière déclenche des projets travaux non envisagés par les bailleurs.

IMPACTS RELATION LOCATAIRE / BAILLEUR

- Améliore les relations locataire/bailleur
- Apaise les situations locatives conflictuelles.

C – Les impacts de la médiation vis-à-vis des professionnelles



DES INSPECTEURS D'HYGIENE-SANTE

- Travail « main dans la main » pour 63% des situations. Parfois la médiation intervient en prévention du SCHS.
- Pour les situations d'indécence légère la médiation apporte un volet incitatif au SCHS. (Ex: Abs aération préconisation VMC)
- Pour les situations d'indécence lourde où la négociation du projet travaux avec le bailleur est difficile, le SCHS peut soutenir la médiation grâce au volet coercitif (suspension AL...).

DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

- L'accompagnement social est un levier pour la médiation.
- La visite à domicile du médiateur est un outil pour les travailleurs sociaux qui apporte une expertise technique à l'occupant
- L'angle de vue technique est moins stigmatisant pour le ménage, ce qui permet de «libérer» la parole.

DES AGENCES IMMOBILIERES

- permet aux agences de proposer un outil de conseils et d'orientation aux propriétaires bailleur avec lesquels elles travaillent.

(Exemple : orientation de l'agence pour une médiation énergie)

C – Les leviers auprès des bailleurs selon leurs « profils »



Profils propriétaires bailleurs	Leviers travaux
<u>50% de PB « volontaire » :</u> soucieux de leur patrimoine et du bien-être de leur locataire, biens proposés en intermédiation locative.	<ol style="list-style-type: none">1_ Etats des lieux, conseils techniques, formulation d'un projet travaux2_ Capacités financières du bailleur3_ Subventions travaux qui permettent de faire d'avantage de travaux et/ou d'en améliorer la qualité énergétique, ou de déclencher des travaux qui avaient été envisagés à long terme.4_ Mise en contact avec des entreprises « de confiance », surtout pour les bailleurs qui ne sont pas sur place.
<u>40% de PB « négligeant » :</u> défaut d'entretien régulier, bailleur âgé ou pas sur place, bien confié à une agence immo également négligente.	<ol style="list-style-type: none">1_ Procédure SCHS, menace suspension de l'APL2_ Formulation d'un projet « clé en main »3_ Subventions travaux et capacités financières du bailleur4_ Travail social avec locataire, avec reprise de paiement du loyer.
<u>10% de PB « marchand de sommeil »</u>	<ol style="list-style-type: none">1_ Procédure SCHS et pression commune SCHS/médiateur2_ Suspension de l'APL3_ Procédure juridique engagée par le locataire

D – Un exemple de médiation réussie



Profil du ménage :

Etudiante, ressource < 1.6 RSA, taux effort loyer 44 %

Entrée dans le logement : août 2015.

Origine de l'orientation :

Inspecteur de salubrité du SCHS

Logement INDECENT/énergivore: T2, collectif monopropriété, Habitat privé,

Note d'état de la situation de précarité énergétique :

Précarité élevée

C – Un exemple de médiation réussie

Diagnostic socio-technique :

- Convecteurs électriques vétustes → locataire ne les utilise pas en raison du coût.
- Défaut de ventilation, absence de débit → Humidité stagnante et condensation importantes sur les murs et vitrages.
- Isolation insuffisante dans la chambre sur les 2 murs donnant sur l'extérieur → condensation et développement de moisissures.
- Locataire souffre du froid, de l'humidité → utilisation d'un convecteur gaz, et d'un déshumidificateur.
- Locataire souhaite rester dans le logement malgré le froid et l'humidité car spacieux, lumineux et bien situé.
- Conflit locataire/bailleur, lié à « l'inertie » du bailleur suite aux nombreuses demandes de la locataire.



D – Un exemple de médiation réussie



Préconisations techniques / sociales :

Installer une VMC Hygroréglable type A cuisine/SDB, moteur silencieux.

Remplacer les convecteurs par des radiateurs à inertie plus performants,
3 appareils (séjour, salle de bain et chambre)

Améliorer l'isolation de la chambre par l'intérieur.

Orienter vers l'ADIL (conflit charges locatives).

Coût du projet travaux : 4 663 €

Prime Ville de LILLE 2000 €

Part à charge bailleur 2663€

Durée d'accompagnement (en cours): 5 mois

(diagnostic, négociation bailleur, devis, prime Ville , réalisation 1er phase travaux)

C – Un exemple de médiation réussie



décembre
2016



mars 2017



avril 2017

2nd phase de travaux,
Isolation de la
chambre

Locatif privé, une amélioration « énergétique »



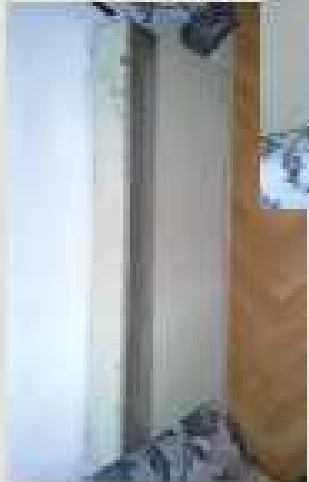
Etudiante lilloise, aux revenus très modestes, souffrant du froid et de l'humidité.

Appartement T2 privé, avec défaut d'isolation, de ventilation, et convecteurs électriques vétustes.



Elle est mise en contact avec **INSPECTEUR DE SALUBRITÉ** par un inspecteur de salubrité.

Une visite puis une médiation « énergie » est engagée avec le bailleur pour améliorer sa situation par des éco-gestes et des travaux du bailleur.



Conseils personnalisés sur sa consommation d'énergie, les usages économes, la législation et orientation vers l'APUL pour plus d'infos.

LOCATAIRE : installation d'équipements d'économies en énergie. Elle s'engage à ne plus utiliser son convecteur gaz et son déshumidificateur, si des travaux sont réalisés dans le logement.

BAILLEUR : négociation aux travaux → installation de radiateurs à inertie, d'une ventilation adaptée et isolation de la chambre.
Coût PROJET TRAVAUX : 4 663 € dont 2 000 € de prime Ville de LILLE et 2663 € à la charge du bailleur.



D – Autres exemples:



Situation Type N°1

Origine de l'orientation : Travailleur social du CCAS

Profil du ménage : I+3 (Ressource < 1.6 RSA),

Entrée dans le logement : mai 2012.

Logement : T3, collectif copropriété, Habitat privé, énergivore et inconfortable. Logement DECENT.

Note d'état de la situation de précarité énergétique : Moyenne

Problématiques :

- Consommation énergétique importante,
- Impayé d'énergie, 1700€, FSL Refusé.

Diagnostic socio-technique :

- Litige avec l'agence immobilière au niveau de la légalité du bail suite à la séparation du couple,
- N° unique demande de logement sociale, projet de relogement (logement trop cher pour Madame seul)
- Chauffage électrique : appareils vétustes et sous-dimensionnés (convecteur électrique du salon en panne).
- Isolation insuffisante, du mur donnant sur l'extérieur.
- Pas d'utilisation des heures creuses pour le gros électro-ménager.

Préconisations sociales :

- Orientation vers l'ADIL, (conseil pour légaliser le bail).
- Poursuivre l'accompagnement social en cour pour résoudre l'impayé d'énergie, puis envisager le relogement de la famille.

Préconisations techniques :

- Conseils « éco-gestes » dans l'utilisation des gros appareils électro-ménagers, des radiateurs électriques, dans le choix des ampoules économes et le suivi des consommations électriques.
- Remplacement des convecteurs électriques par des appareils à inertie d'une puissance adaptée. Financement Ville «prime exceptionnelle »

Durée d'accompagnement (en cours): 3 mois (pour le diagnostic et engager la médiation avec le bailleur)

D – autres exemples:



Situation Type N°2

Origine de l'orientation : Service Communal d'Hygiène et de santé.

Profil du ménage : M+4 (Ressource < 1.6 RSA),

Entrée dans le logement : mars 2015.

Logement : T4, individuel, mono-propriété, Habitat privé, INDECENCE.

Note d'état de la situation de précarité énergétique : Elevée

Problématiques :

- Humidité, moisissures
- Restriction de chauffage par peur des factures.

Diagnostic socio-technique :

- Projet de changement de logement de famille (Demande de logement N° Unique).
- Baisse des ressources suite à la perte d'emploi de Madame.
- Logement très peu chauffé (T° mesurée à 15°C lors de la visite).
- Défaut d'isolation sur le mur de façade donnant sur l'extérieur avec développement important de moisissures.
- Absence de VMC, cuisine et salle de bains et isolation des combles anciennes.

Préconisations sociales :

- Orientation vers un accompagnement social pour travailler au relogement de la famille dans l'Habitat social.

Préconisations techniques :

- Conseils « éco-gestes », notamment réglage des radiateurs électriques pour encourager locataire à chauffer un minimum et aérer régulièrement.
- VMC cuisine/SDB, isolation combles, remplacement vitre cassée (Devis Entreprise RGE = 4299 €)
- Projet ARA étanchéité du puits de lumière, isolation de la porte d'entrée, enduits murs, installation poignées de portes manquantes (Devis ARA 986€).

TOTAL PROJET TRAVAUX : 5285 €. Part à charge Bailleur : 2299 €

Financement NES (Volet 2) : 2000€ et CAF pour ARA : 986€ (sous réserve du financement).

Durée d'accompagnement (en cours) : 5 mois (Diagnostic, médiation engagée avec le bailleur et formulation du projet travaux avec DEVIS).

E – Les travaux réalisés et aides :



Sur 21 projets de travaux réalisés après médiation :

Des travaux intermédiaires	<ul style="list-style-type: none">- 42% en chauffage : essentiellement pour des radiateurs électriques- 40% en ventilation performante- 18% en isolation (Toiture, mur, menuiserie) car plus longs, plus coûteux et plus complexes en milieu occupé. L'isolation par l'intérieur = perte de surface = baisse du loyer
Coût, surcoût des Travaux	Entre 800€ et 10 000€ - Moyenne de 3 700€ Surcoût des travaux et des équipements énergétiquement performants > triple le devis Exemple : Radiateur rayonnant, marque CONCORDE, 1500 W : 129 € Radiateur inertie programmable, marque CONCORDE, 1500 W : 553 €
Financement des Travaux :	65 % projet travaux financés par le bailleur, sans subvention. 35 % projet travaux financés par la bailleur et subventions et/ou ARA (nb: 3)
Plus value de l'auto-réhabilitation (ARA)	<ul style="list-style-type: none">- Remobilisation des locataires, apprentissage de savoir-faire, implication €- Consolider un projet, Postes non intéressés par artisan, fait levier si dégradations locat.
Subvention au bailleur :	Environ 50 % du coût total des travaux. Subvention plafonnée à 2 000€
Gain énergétique	Entre 5 et 30 %
Répartition des travaux ciblés:	80% travaux relevant du bailleur , 20% travaux relevant du locataire (pas uniquement énergétique)

E – Les travaux réalisés et subventions:



Des travaux intermédiaire	<ul style="list-style-type: none">- 43% en chauffage : essentiellement pour des radiateurs électriques- 39% en ventilation performante- 18% en isolation (Toiture, mur, menuiserie) car plus longs, plus coûteux et plus complexes en milieu occupé. L'isolation par l'intérieur = perte de surface = baisse du loyer- Menuiseries (7%)
Coût des Travaux	<p>Entre 800€ et 10 000€ - Moyenne de 3 700€</p> <p>Surcoût des travaux et des équipements énergétiquement performants, allant parfois jusqu'à tripler le devis.</p> <p>Exemple : Radiateur rayonnant, marque CONCORDE, 1500 W : 129 € Radiateur inertie programmable, marque CONCORDE, 1500 W : 553 €</p>
Financement des Travaux :	<p>65 % projet travaux financés par le bailleur, sans subvention.</p> <p>35 % projet travaux financés par la bailleur et subventions</p>
Subvention au bailleur :	<p>Environ 50 % du coût total des travaux. Subvention plafonnée à 2000€</p>
Gain énergétique	<p>Entre 5 et 30 %</p>
Répartition des travaux ciblés:	<p>80% travaux relevant du bailleur</p> <p>20% travaux relevant du locataire (pas uniquement énergétique).</p>







L'expérimentation Médiation Précarité énergétique - MPE

I. **Aperçu du contexte, de l'expérimentation et des partenaires mobilisés**

II. **Analyse des moyens mis en œuvre,
Bilan de l'action expérimentale de nov. 2015 à 2016**

**III. Évaluation de l'action MPE 2015-16 par l'atelier
Master 2 de l'IAULille1 (Aménagement et Urbanisme)**

IV. **La consolidation avec des objectifs ambitieux en 2017**



Atelier de Projet

« Evaluation de l'expérimentation Médiation Précarité Energétique »



Master 2 Urbanisme et Aménagement Urbain

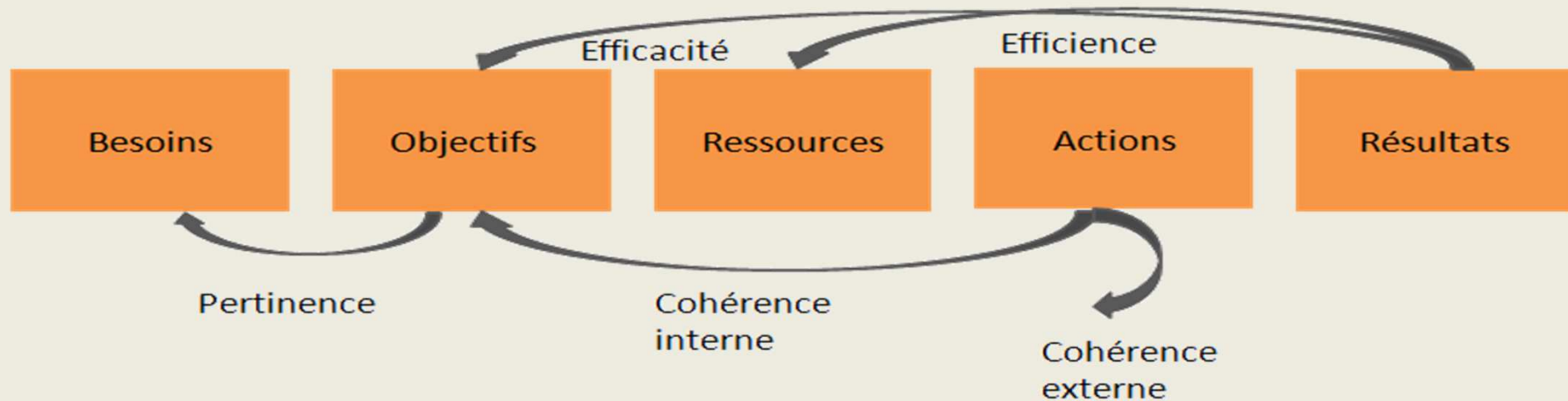
Jessica A. – Gautier D. – Pauline L. - Minh Dung N. - Emilie R. - Thomas S.

DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Présentation

- Atelier projet Master 2
- 6 mois = 4 mois (un jour semaine) et 2 mois (temps plein)

L'évaluation d'un dispositif



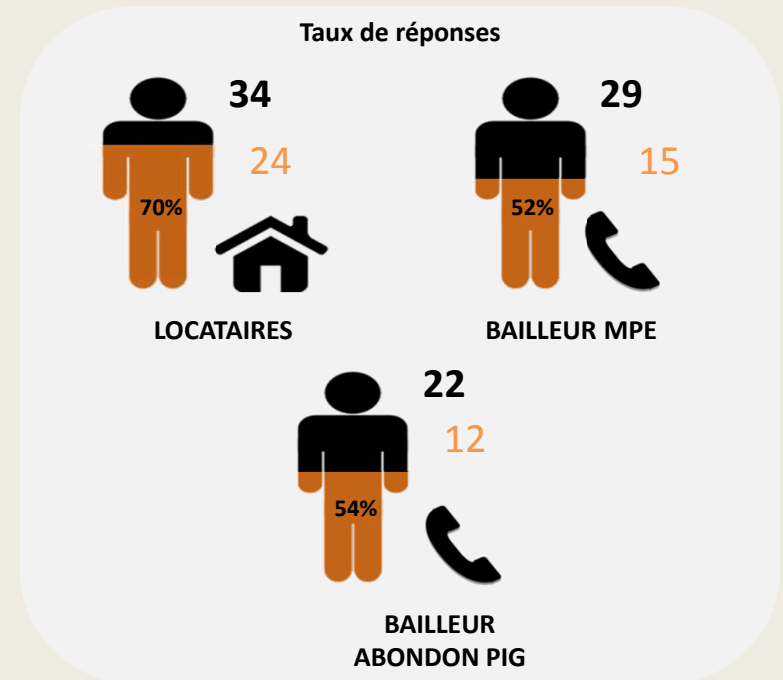
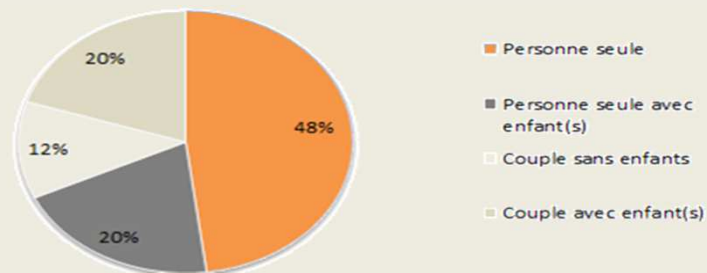
RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Conditions de l'enquête

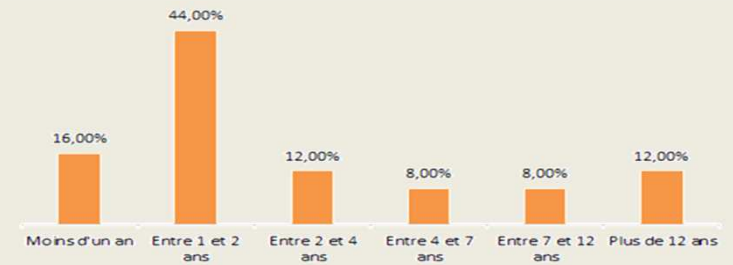
- Appui sur des questionnaires d'évaluation de SLIME
- Questionnaires co-construits avec le GRAAL
 - Choix de l'échantillon
 - Questionnaires en eux-mêmes

Composition des ménages locataires interrogés

Composition des ménages des locataires rencontrés



Ancienneté d'emménagement des locataires rencontrés



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Locataires

8,2/10 est la note de satisfaction globale attribuée par les locataires (3,28/4).

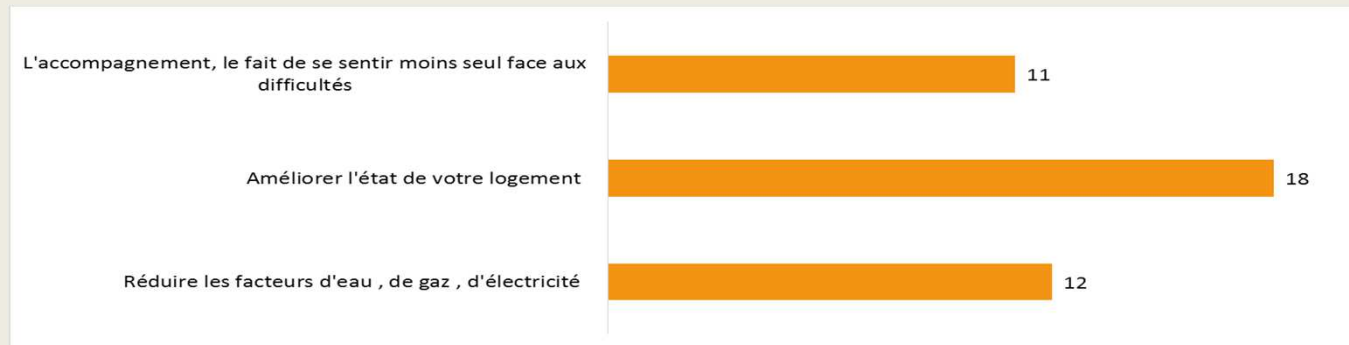


Bailleurs

7,5/10 est la note de satisfaction globale attribuée par les bailleurs ayant participé à la MPE (3/4)

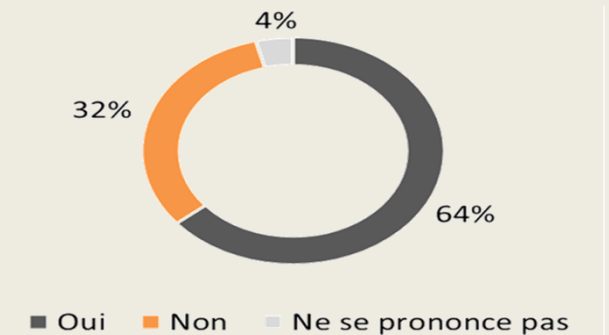
Satisfaction - attentes

Les trois principaux motifs d'adhésion à la MPE ? (p.16)



Plusieurs réponses possibles

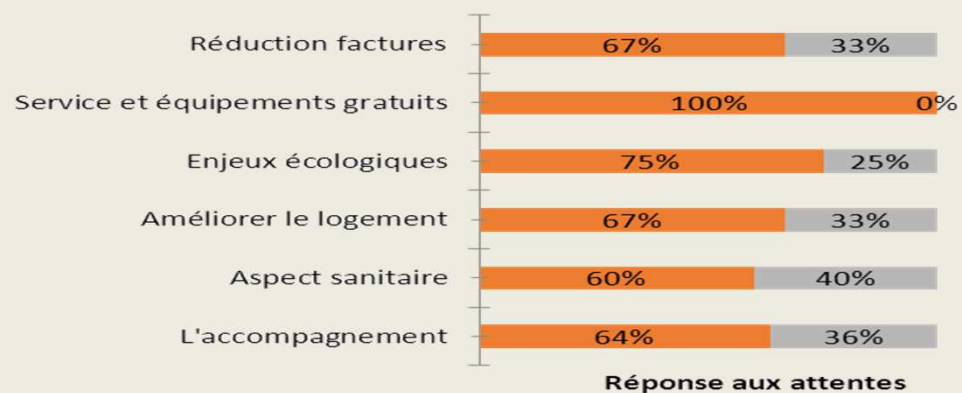
Réponse aux attentes



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Locataires

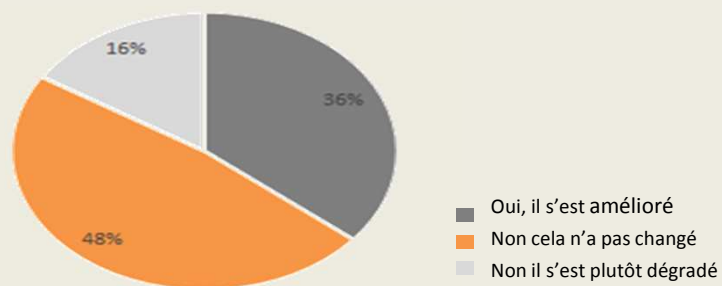
Corrélation entre réponses aux attentes et motifs d'adhésion



■ Oui ■ Non

Plusieurs réponses possibles

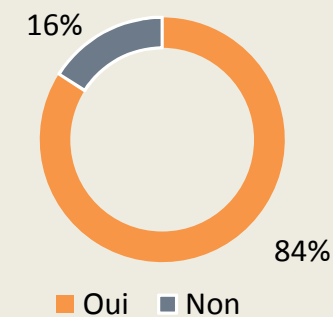
Votre confort s'est-il amélioré depuis l'intervention ?



■ Oui, il s'est amélioré
 ■ Non cela n'a pas changé
 ■ Non il s'est plutôt dégradé

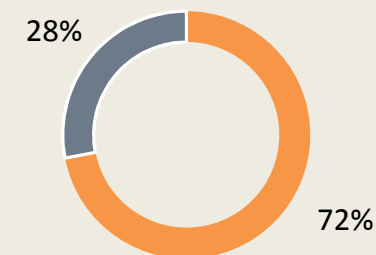
Utilité visite sociotechnique

Application des conseils et éco gestes transmis



■ Oui ■ Non

Changement des habitudes de consommation des locataires

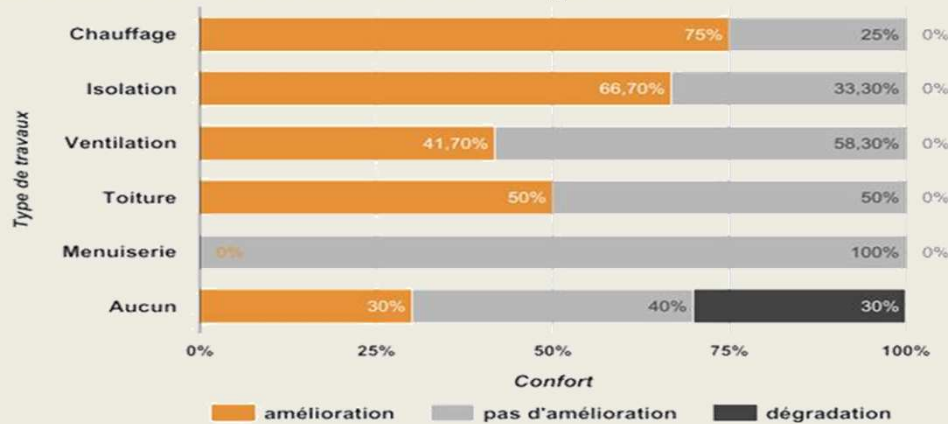


■ Ménages ayant changé leurs habitudes
 ■ Ménages ayant gardé leurs habitudes

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Locataires

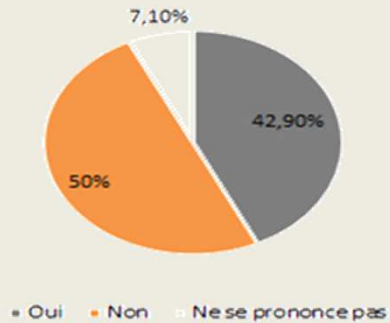
Corrélation entre l'amélioration du confort et types de travaux



Plusieurs réponses possibles

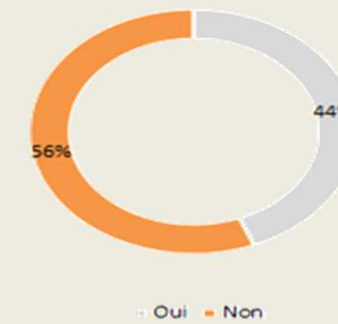
Bailleurs

Auriez-vous réalisé ces travaux sans la médiation ?

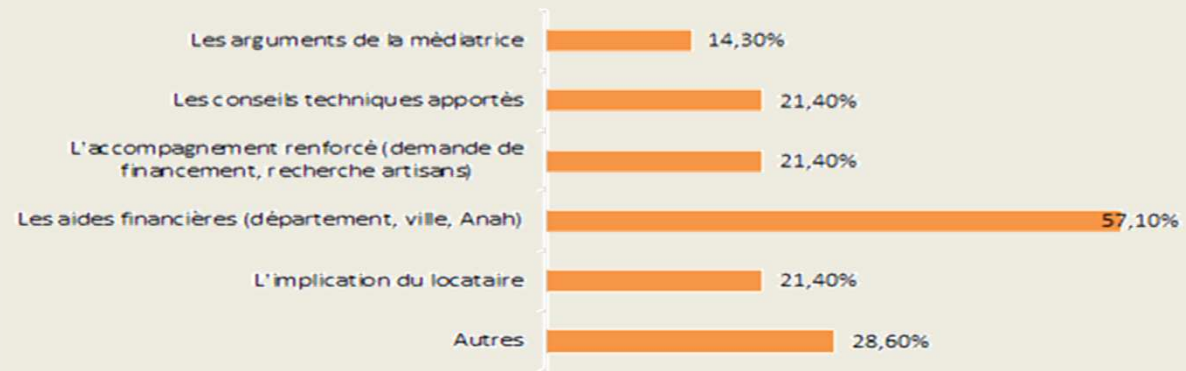


Apports médiation bailleurs-locataires

Auriez-vous cherché une aide de ce type sans l'intervention de la médiatrice ?



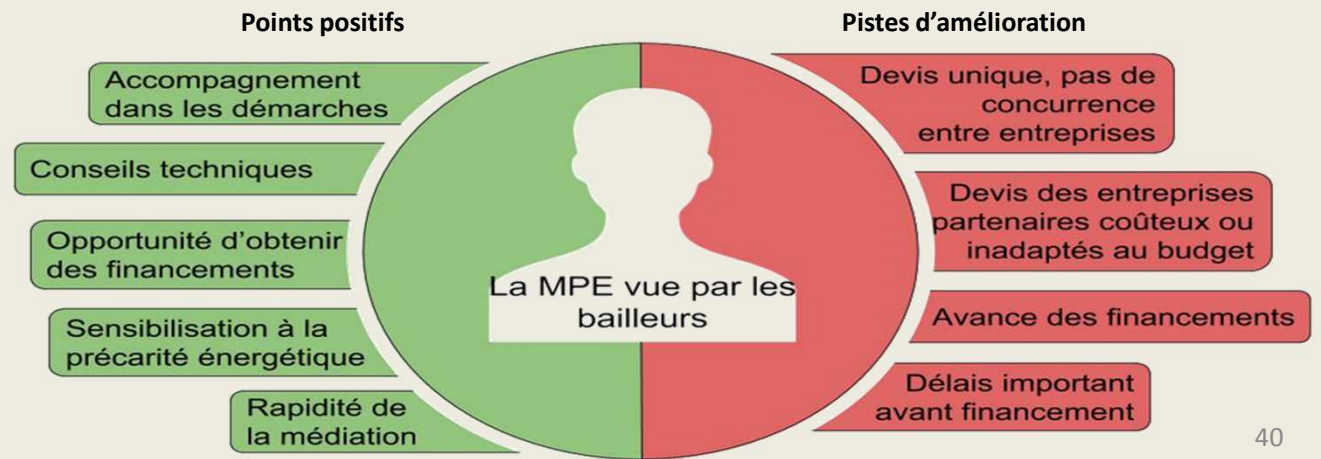
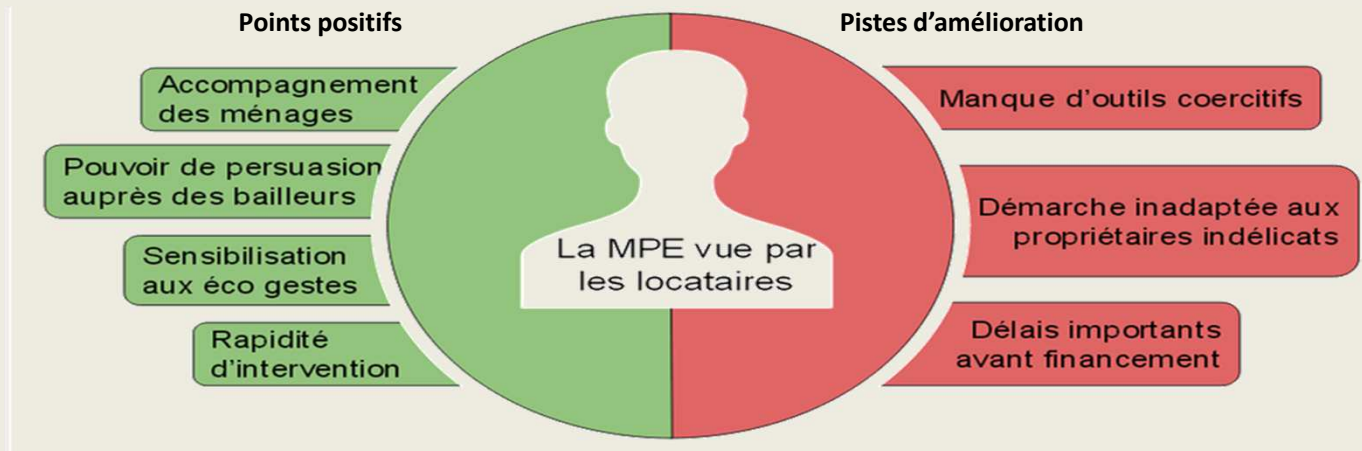
Les arguments incitatifs selon les bailleurs



Plusieurs réponses possibles

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Points positifs et négatifs des bénéficiaires de la MPE





L'expérimentation Médiation Précarité énergétique - MPE

- I. **Aperçu du contexte, de l'expérimentation et des partenaires mobilisés**
- II. **Analyse des moyens mis en œuvre,
Bilan de l'action expérimentale de nov. 2015 à 2016**
- III. **Évaluation de l'action MPE 2015-16 par l'atelier Master 2 de l'IAULille1 (Aménagement et Urbanisme)**
- IV. La consolidation avec des objectifs ambitieux en 2017**



Conclusion

- Avec plus de 117 repérages aux trois quart de l'action, l'expérimentation a déjà permis d'impulser la précarité énergétique comme point d'entrée d'une problématique liée au ménage et/ou à l'état du logement que ce soit auprès des agents du CCAS, du SCHS, des mairies de quartiers mais aussi des partenaires institutionnels ou associatifs.
- A septembre, les 84 médiations engagées à ce jour par le GRAAL dans le parc locatif privé ont un impact immédiat auprès des locataires et aussi des bailleurs en apportant du conseil « énergétique » par leur expertise technique. Ainsi, 15 projets de travaux durables sont en cours dont 4 en autorehabilitation , 1 soutenu par une prime NES et 4 par une prime ville dédiée à l'expérimentation
- Les pistes d'amélioration mises en œuvre depuis juin concernent :
 - la coordination Ville – Habitat/CCAS a consolider. Renforcer la prise en compte du volet précarité énergétique auprès des inspecteurs SCHS et/ou travailleurs sociaux (CCAS et autres organismes).
 - Poursuivre la démarche engagée de synergie entre les partenaires acteurs à la résorptions de la précarité énergétique : Interfaces, Eole, Graal, CIE, opérateurs MHD, l'APPART à Bois Blanc...
 - Associer les gestionnaires immobiliers (autre que l'AIVS) à cette expérimentation
- **Le bilan encourageant de l'expérimentation, partagé avec l'ensemble des partenaires, nous pousse à la consolider en 2017 en prévoyant de doubler son objectif quantitatif et en intégrant une évaluation de son efficience auprès des locataires et des bailleurs.**

Projet de consolidation jusqu'au 31/12/2017 : objectifs

■ AMELIORATION QUALITATIVE en plus des objectifs initiaux :

- Renforcer la prise en compte du volet précarité énergétique des ménages auprès des partenaires
- Faire connaître cette médiation « énergie » auprès du grand public et des agences immobilières pour toucher les ménages en précarité énergétique non connus des partenaires
- Evaluer, au 1^{er} semestre 2017, l'efficacité de l'expérimentation auprès des locataires et bailleurs. Mission en collaboration avec l'IAUL dans le cadre de l'atelier Master2 Urbanisme et Aménagement (Annette Groux)
- Partager cette expérimentation la Métropole Européenne de Lille afin de définir de nouvelles méthodes d'accompagnement et d'actions publiques qui puissent être développées

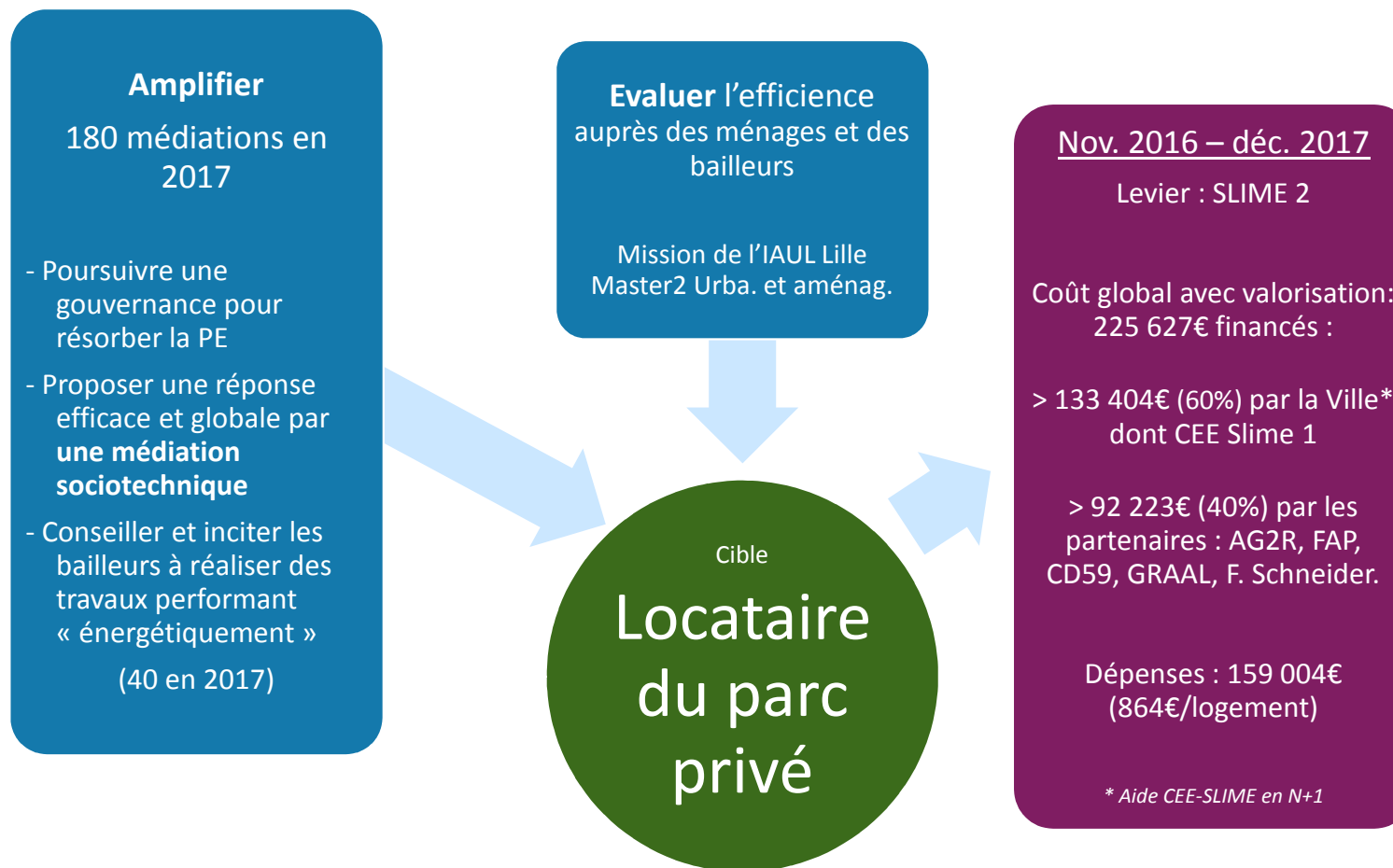
■ PLANNING PREVISIONNEL

- Sept 2016 : 2^{ème} candidature au [SLIME](#) (réponse de novembre : [Avis positif mais attente budgets consolidés](#))
- Sept-Nov. 2016 : sollicitation des financeurs pour l'équilibre budgétaire (réponses attendues en janvier - février)
- 1 déc. 16 : délibération « consolidation MPE » Ville/Graal pour assurer la continuité à minima d'une médiation
- Jan. 2017 : selon réponse des financeurs sollicités, lancement d'une communication directe auprès du ménage en PE
- Fév-mars 17 : conventionnement avec les partenaires financiers et opérationnels pour atteindre des ambitions
- Fév-avril 17 : atelier universitaire d'évaluation de l'expérimentation sur son efficacité et les services apportés
- Juin 17 : Evaluation des résultats à mi-parcours et ajustement pour atteindre des objectifs
- Oct. Déc. 17 : Limite des repérages et des médiations aux travaux. Evaluation en janv. 2018

Consolidation en 2017 de la « Médiation Précarité Energétique »



AG2R LA MONDIALE





Action " Médiation Précarité Energétique "
nov. 2015 - déc. 2017
Point d'étape au 31 mai 2017



154 locataires orientés vers le GRAAL



- **14 sans suite :**
 - 7 abs d'adhésion locataire
 - 6 changement de logt
 - 1 abs d'adhésion bailleur
 - 0 réorientation PIG

123 Diagnostics socio techniques



dont :

- 62 revenus < à 1,6 RSA
- 36 revenus > à 1,6 RSA
- 25 non renseignés

- **15 sans suite :**
 - 1 abs d'adhésion locataire
 - 3 changement de logt
 - 9 abs d'adhésion bailleur
 - 2 réorientation PIG
 - 0 réorientation SCHS

91 médiations locataire / bailleur



dont :

- 47 revenus < à 1,6 RSA
- 30 revenus > à 1,6 RSA
- 14 non renseignés

- **13 sans suite :**
 - 7 abs d'adhésion bailleur
 - 3 abs d'adhésion locataire
 - 1 réorientation SCHS
 - 2 réorientation PIG

42 projets Travaux en cours



dont :

- 22 revenus < à 1,6 RSA
- 14 revenus > à 1,6 RSA
- 6 non renseignés

39 en cours de médiation
3 dossiers NES déposés
Prime Ville déposée
17 devis en cours
Tvx programmés

Perspectives 2017 et après...

(à avril 2017)



- Maintenir cette nouvelle dynamique croisant habitant et habitat, pour faire face à la précarité énergétique,
- Envisager une recherche-action similaire à celle du GREPS « action médiation bailleur » Rhône
Précarité Energétique, comprendre et agir par la psychologie sociale locataires / bailleurs :
 - *Les locataires : pourquoi si peu de demandes en travaux ?*
 - *Les propriétaires bailleurs : des messages adaptés aux profils.*
- Envisager une étude sur l'optimisation des travaux réalisables dans les logements locatifs occupés, chauffés à l'électricité,
- A partir de 2018, intégrer un dispositif croisant les repérages 'locataires' , 'bailleurs ' pour des travaux de performance énergétique « à petit pas » ou globaux.